



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Affectation des enseignants néo-titulaires et stagiaires en Guadeloupe

Question écrite n° 1058

Texte de la question

M. Max Mathiasin interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les demandes des enseignants néo-titulaires et stagiaires de l'académie de la Guadeloupe visant à être affectés dans leur académie d'origine, après son engagement du 27 juillet 2022 d'examiner individuellement chaque situation et d'y répondre à leur bénéfice. Il semble que ces demandes d'affectation dans le territoire d'origine des agents n'aient pas reçu de réponse favorable. Or un agent originaire des outre-mer n'est pas dans une situation égale à celle d'un agent de l'Hexagone affecté dans un autre département hexagonal. Des situations différentes ne peuvent pas être traitées de manière égale. Un traitement spécifique s'impose. Il souhaite savoir si les demandes individuelles de révision d'affectation des néo-titulaires et des stagiaires visant à être nommés dans leur académie d'origine, la Guadeloupe, ont été traitées en prenant en considération tous les facteurs spécifiques liés aux personnes concernées, comme le déracinement, la rupture des liens familiaux, l'éloignement du territoire d'outre-mer et les frais d'avion engendrés tant pour la prise de fonction dans l'Hexagone que pour le retour dans la famille, frais qui ne sont pas pris en charge par l'académie d'accueil. Il lui demande si, en parallèle, les recrutements de contractuels ont été effectués en prenant en compte les exigences de l'enseignement dans un territoire d'outre-mer, notamment la connaissance des codes culturels et la maîtrise de la langue créole. Enfin, il souhaite connaître le nombre de contractuels non-originaux de la Guadeloupe qui y ont été affectés pour cette rentrée 2022 ainsi que les disciplines concernées.

Données clés

Auteur : [M. Max Mathiasin](#)

Circonscription : Guadeloupe (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1058

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 novembre 2022

Question publiée au JO le : [6 septembre 2022](#), page 3913

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)